

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 07/AONO/C-MAR II^{ème}/CIPM-TR/24 du 16/01/2024
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR EN PAVE DU CMA DE
FOUNAGUE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II^{ème} DEPARTEMENT DU
DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BIP MINSANTE 2024

1. Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2024, le premier Adjoint au Maire de la Commune d'Arrondissement de Maroua II^{ème}, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Mairie de Maroua II^{ème}, un Appel d'Offres National Ouvert appel d'offres national ouvert N°07/AONO/C-MAR II^{ème}/CIPM/24 du 16/01/2024 pour les travaux d'aménagement de la cour en pave du CMA de FOUNAGUE dans la Commune d'Arrondissement de Maroua II^{ème} Département du Diamare, Région de l'Extrême-Nord

2. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en un lot unique

3- Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Les installations de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Aménagement et assainissement

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINSANTE, Exercice 2024

4. Le montant prévisionnel des travaux est de 15 000 000 FCFA

6. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Commune de Maroua II^{ème} dès publication du présent avis.

7. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables à la Commune de Maroua II^{ème} dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA payable à la Recette municipale de la Commune de Maroua II^{ème}.

8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 300 000 FCFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumés1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

10. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au service de passation des Marchés de la Commune de Maroua II^{ème} au plus tard le 13/02/2024 à 13 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 07/AONO/C-MAR II^{ème}/CIPM-TR/24 du 16/01/2024

POUR L'EXECUTION DESTRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR EN PAVE DU CMA DE FOUNAGUE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II^{ème} DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BIP MINSANTE 2024

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Durée de validité des offres (lire et appliquer les observations de LM)

La durée de validité des offres est de vingt-cinq (25) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

12. Ouverture des offres

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 13/02/2024 à partir de 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Maroua II^{ème}. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment limbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

14. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à TROIS (03) mois.

15. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères Éliminatoires (lire et appliquer les observations de LM)

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou d'une pièce administrative non-conforme 48 heures après la séance d'ouverture ;
- b) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- c) Offre technique incomplète pour absence :
 - C1) N'avoir pas obtenu une note d'au moins 70%.

15.2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation	01critère
B - Références	03 critères
C - Personnel d'encadrement	11critères
D - Méthodologie	04critères
E - Matériel	07critères
F- Surface financière	01critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre Commande au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante.

17. Renseignements complémentaires

17.1. Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Service de la Passation des Marchés de la Commune de Maroua II^{ème}.

17.2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18. Additif à l'appel d'Offres

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Ampliations :

- DD/MINMAP/DIA
- ARMP
- PDT:CIPM-CAM2
- SOPECAM
- CRTV/MRA
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Maroua, le 16 JAN 2024

L'Autorité contractante

Moustapha Bouba
1^{er} Adjoint au Maire
Maroua II^{ème}